

# AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>4</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>20</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>21</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>22</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>28</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>33</b>
Bilan Actif	34
Bilan Passif	35
Hors-Bilan	36
Compte de Résultat	37
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>38</b>
Règles et méthodes comptables	39
Evolution de l'Actif net	42
Compléments d'information	43
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	51
Inventaire	52
<b>Annexe(s)</b>	<b>54</b>
Caractéristiques de l'OPC (suite)	55
Information SFDR	57

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

Classe P1 - Code ISIN : (C) FR0010698555

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES - P1, vous investissez dans un placement qui participe à l'aide au développement dans les pays en développement: la lutte contre la pauvreté et les inégalités, le soutien à la croissance économique, et la protection de la planète.

L'objectif est de réaliser, via une gestion flexible, une performance nette supérieure ou égale à son indice de référence, l'indice €STR capitalisé, représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en œuvre une stratégie ISR (investissement socialement responsable) fondée sur plusieurs approches :

-approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

-exclusions normatives et sectorielles : exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G selon une échelle de notation allant de A à G.

-Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques

extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Les OPC sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ISR ou ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds, notamment s'il s'agit d'OPC externes, lesquels peuvent disposer d'approches de prises en compte de critères extra-financiers différentes

Par ailleurs, l'équipe de gestion sélectionnera et, jusqu'à 20% de l'actif net, d'instruments financier de l'Agence Française de Développement (AFD) et/ou de ses filiales. Ces projets soutiennent par exemple, l'agriculture, le microcrédit, la réhabilitation de l'habitat ou la protection de l'environnement.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, et peuvent générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

#### Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce fonds reflète le risque de son allocation majoritairement exposée au marché obligataire.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

## Compte rendu d'activité

Janvier 2022

Au mois de janvier, le rythme de la reprise a ralenti tant aux Etats-Unis qu'en Europe et dans certaines économies émergentes, principalement du fait des restrictions entraînées par la diffusion du variant Omicron. Dans la plupart des pays, l'inflation a touché de nouveaux points hauts, conduisant notamment la Réserve fédérale américaine à pré-annoncer un resserrement monétaire plus rapide qu'attendu quelques semaines auparavant. Les marchés d'actions ont nettement consolidé. Sur les marchés obligataires, les rendements à long terme ont progressé. Les marchés de taux ont été marqués en janvier par une hausse des rendements obligataires et un aplatissement des courbes de taux. L'inflation a continué de surprendre à la hausse. Les banques centrales ont durci le ton. La Fed s'est déclarée prête à agir rapidement face aux pressions inflationnistes. Le marché du travail US est tendu. Le taux de chômage baisse depuis six mois consécutifs pour l'ensemble des catégories de la population. Les perspectives d'amélioration restent bonnes : les offres d'emploi sont proches d'un niveau record. La Fed anticipe de monter les taux au moins trois fois cette année et de réduire la taille de son bilan. Jérôme Powell a souligné qu'il existe une certaine marge de manœuvre pour augmenter les taux d'intérêt sans menacer le marché du travail. Par ailleurs, les niveaux élevés d'inflation dans la zone euro vont également donner des arguments aux membres « faucons » du conseil des gouverneurs de la BCE pour monter les taux. Le premier mois de l'année se solde par une baisse assez marquée de -4.6% pour le MSCI World AC. Les séances auront été animées suite à la décision de la Fed d'accélérer son plan de retrait du soutien à l'économie. Les incertitudes sur l'intensité de ce retrait se sont aussi combinées à la crise ukrainienne et à l'impact d'Omicron sur la croissance économique. Cela s'est traduit par une contreperformance notable du marché américain (-5.7%). A part le marché britannique (+1.8%), plus défensif, l'ensemble des régions ressortent dans le rouge : le Japon (-5.0%), le Pacific ex Japan (-3.7%) la zone euro (-3.6%), les émergents (-1.8%). Au sein des émergents, le Latam a profité (+4.0%) du rebond des matières premières, mais la Russie a chuté à cause des tensions géopolitiques (-6.6%). En Europe au niveau sectoriel, l'Energie (+12.7%) et les Financières (+4%) ressortent grandes gagnantes, alors que la technologie (-12.6%), les industrielles (-8.4%) et la santé (-5.7%) terminent en bas de classement. Plus généralement, les valeurs Value montent de +2.6%, alors que les valeurs de croissance baissent de -8.8%. La différence est moins marquée entre cycliques (-3.6%) et défensives (-2.4%), ce qui laisse penser que ce recul général correspond plus pour l'instant à un repricing de la croissance qu'à une franche défiance sur la pérennité du cycle. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro (l'Italie, l'Espagne et le Portugal) compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « coeur ». Nous avons renforcé notre exposition sur les obligations souveraines chinoises compte tenu d'une politique monétaire orientée vers plus d'assouplissement, à l'inverse ce que nous constatons dans les pays développés. En terme de diversification, nous conservons notre surexposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations euro d'émetteurs privés de qualité, notation Investissement Grade, en lien avec les achats de la BCE et dans un objectif de recherche de rendement. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre positionnement constructif en zone Euro sur le secteur financier via les assurances. Pour l'Europe, nous avons aussi un biais positif sur le secteur des ressources naturelles et nous avons pris nos bénéfices sur le secteur bancaire. Nous avons initié une surpondération sur le secteur de la technologie européenne qui est revenu à des niveaux de valorisation plus raisonnables tout en ayant une croissance de ses bénéfices élevée. Nous restons prudents sur le secteur de l'alimentation dont les résultats pourraient souffrir de l'inflation forte des prix de matière première. Focus Boissons : Les entreprises du secteur des boissons doivent faire face à trois grandes tendances : Un renforcement réglementaire, notamment sur la prévention de l'alcoolisme, les nouvelles taxes sur les boissons gazeuses et le sucre et réglementations sur les plastiques ;. Une croissance démographique (10 milliards d'habitants en 2050) qui va exacerber la concurrence pour l'eau, notamment en Afrique et en Asie alors que l'industrie de la boisson (alcool et non-alcool) est un important utilisateur d'eau. Le changement climatique qui pourrait réduire considérablement le rendement des cultures à long terme, surtout pour les vignes et pourrait également exacerber les pressions sur l'eau, notamment avec une augmentation des zones en stress hydrique.

Février 2022

Les indicateurs économiques publiés en février ont fait état d'une amélioration de l'activité, tant aux Etats-Unis qu'en zone euro, en raison du reflux de l'épidémie de COVID-19. L'inflation, cependant, a atteint de nouveaux points hauts. Surtout, au cours des derniers jours du mois, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est venu ajouter un très important facteur d'incertitude. Sur les marchés, le début de ce conflit a entraîné une baisse des actions et des rendements obligataires, à l'inverse des tendances observées en début de mois. En février, le marché

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

des taux au niveau mondial a connu une tendance mitigée. La première moitié du mois a enregistré de nouveaux sommets atteints par les rendements obligataires, avec des taux 10 ans allemands passant de niveaux stables à environ 0,3% et des taux 10 ans américains passant de 1,8% à des niveaux supérieurs à 2%. En deuxième partie de mois, l'escalade des tensions géopolitiques a conduit à une stabilisation dans un premier temps puis au retour brutal des rendements obligataires proches des niveaux de départ dans les derniers jours de février, suite à l'invasion de l'Ukraine. La courbe des taux américaine s'est globalement aplatie en février, principalement sous l'impulsion de mouvements à long terme, tandis que la plupart des révisions des anticipations des taux directeurs ont eu lieu dans la zone euro. Suite aux événements géopolitiques récents, le message de la dernière communication de la BCE indique une approche plus prudente dans le calibrage de la normalisation des politiques. La Fed, au contraire, s'est montrée plus disposée à maintenir les hausses de taux prochainement, comme annoncé au cours des mois précédents. La volatilité des taux et les tensions géopolitiques ont conduit à une activité plus modeste sur le marché primaire « Investment Grade », principalement concentrée sur les financières et les émetteurs notés A représentant environ la moitié des volumes globaux. Sur la marché primaire « High Yield », l'activité était très faible, avec seulement une nouvelle émission au cours du mois. Février 2022 : Second mois de baisse. Le conflit en Russo-Ukrainien est le fait majeur du mois. Le mois avait plutôt bien commencé en réaction aux publications de résultats des sociétés, mais les marchés ont baissé à partir du 10 Février quand les américains ont prévenu d'une invasion imminente russe de l'Ukraine. Sur le mois, le MSCI World AC baisse de -2.7%. Par région : l'Europe (-3.2%), les Etats-Unis (-3.1%), les émergents (-2.5%), le Japon (-1.2%) et le Pacific ex Japon (+0.2%). La baisse a été plus marquée en zone euro (-5.3%), notamment en Allemagne (-7.3%). La Suède a aussi été bien affectée (-7.1%). A noter la bonne résistance du marché suisse (-1.9%), plus défensif, et surtout du Royaume-Uni (+0.3%), exposé aux matières premières et extériorisant un rendement élevé. Evidemment, au sein des émergents, la zone EMEA (-6.3%) a été durement touchée, à commencer par la Russie (-36%), mais la Pologne (-10%) a aussi bien baissé. En Europe, les valeurs cycliques (-4.9%) ont plus baissé que les défensives (-0.4%) alors que les valeurs Value ont fait jeu égal avec les valeurs de croissance (-3.2%). Par secteurs, les financières ont le plus accusé le coup (-8.1%), suivi par la consommation discrétionnaire (-7.4%). Viennent ensuite la technologie (-4%) et les industrielles (-3.3%). L'énergie amorti le choc (-1.5%) et trois secteurs ressortent en positif : la santé (0%), les matériaux de base (+0.4%) et les services publics (+1.9%). Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal et nous avons réduit notre surexposition sur l'Italie, compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « coeur ». Nous maintenons une position à la hausse des rendements souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises. Dans un souci de prudence nous avons réduit nos investissements obligataires en euro d'émetteurs privés de qualité, notation Investissement Grade et adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur cette classe d'actif. Nous sommes négatifs sur les marchés actions et avons réduit fortement notre position en actions de la zone euro compte tenu de la crise en Ukraine tout en augmentant nos diversifications géographiques. Focus Secteur : Equipements électriques L'électrification de l'économie nécessaire à la transition énergétique donne au secteur un rôle central dans la lutte contre le changement climatique. Le secteur a un rôle clé à jouer pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que pour le développement et l'accès aux énergies bas-carbone. Cet enjeu d'une meilleure efficacité énergétique auquel le secteur peut répondre s'illustre également dans les solutions qu'il peut proposer au secteurs du bâtiment. Les bâtiments représentent 40% de la consommation d'énergie et environ 1/3 des émissions de gaz à effets de serre dans le monde. Les technologies développées des équipementiers électriques permettent une meilleure maîtrise et un meilleur pilotage des consommations, ils améliorent la gestion quotidienne des bâtiments à travers des solutions de supervision et de gestion globale, et peuvent ainsi participer aux efforts nécessaires pour optimiser l'utilisation des ressources. Les leaders du secteur s'impliquent également dans l'amélioration de la transparence environnementale de leurs produits et dans l'éducation de leurs clients pour une meilleure prise de conscience. La réduction de l'impact environnemental est un enjeu commun à l'ensemble des entreprises du secteur, quelles que soient leurs spécificités. Aussi le secteur présente des enjeux environnementaux et sociaux au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

## Mars 2022

En mars, les effets de la guerre en Ukraine ont commencé à se faire sentir sur la conjoncture économique de la zone euro, beaucoup moins sur celle des Etats-Unis. L'inflation a poursuivi sa hausse, portée par l'envolée des prix de l'énergie et sa diffusion graduelle à d'autres secteurs et aux anticipations. La plupart des banques centrales ont confirmé, par des actions ou par des annonces, la tendance au resserrement monétaire. Sur les marchés, les rendements obligataires ont beaucoup progressé et les actions ont rebondi, réduisant leur baisse

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

depuis le début de l'année. Le marché des taux a été marqué en mars par une forte hausse des taux souverains. L'écart entre les rendements des obligations d'État américaines à court et à moyen terme s'est fortement contracté ces dernières semaines. Le durcissement de ton des banquiers centraux a incité les investisseurs à anticiper davantage de hausses de taux. La flambée des prix du pétrole, des matières premières et des denrées alimentaires accroît les pressions sur l'inflation. L'inflation continue de surprendre à la hausse. Le président Powell a été clair sur sa détermination à tout faire pour faire baisser l'inflation : le FOMC veut des conditions de financement moins accommodantes et veut permettre à la demande de mieux s'aligner sur l'offre. De son côté, la BCE réitère sa volonté de normaliser sa politique monétaire malgré le risque que la guerre en Ukraine pèse sur sa croissance. La réduction de son programme d'achat d'actifs a été accélérée. Dans cet environnement, on doit noter la performance positive des obligations d'entreprises portée par l'espoir d'une guerre courte entre la Russie et l'Ukraine. Le mois de mars a été marqué par la guerre en Ukraine, une forte hausse de l'inflation et une première hausse de taux de la part de la Fed depuis 2018. Les prix du pétrole ont été assez volatils. Le MSCI Monde AC reprend 2.3% et ne baisse plus que de -5.1% depuis le début de l'année. Le rebond profite à l'Amérique Latine (5.8%), au Pacific hors Japon (+4.2%), au Japon (+3.9%), aux Etats-Unis (+3.4%), à la Suisse (+1.5%) et au marché britannique (+1.3%). La zone euro (-0.8%) fait moins bien. Par secteur, en Europe, l'Energie l'emporte encore (+5.4%) avec la santé (+5.5%). Suivent à bonne distance, les services de communication (+1.4%), la technologie (+1.3%), les matériaux (+1%) et les financières (+0.9%). La consommation discrétionnaire (-6.2%) ferme la marche. Le rebond profite marginalement aux valeurs de croissance (+0.8% contre 0% pour les valeurs dites « value »). En revanche depuis le début de l'année le style Value (-0.8%) l'emporte largement sur les valeurs de croissance (-11%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, et dans une moindre mesure l'Italie, compensée par une sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « coeur ». Nous maintenons une position à la hausse des rendements souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises qui devraient profiter de la politique monétaire accommodante de la PBoC. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation ( euro IG). La correction due au conflit ukrainien a ramené la valorisation des marchés actions à de niveaux intéressants. Sur le plan géographique, nous conservons notre position sur les actions émergentes d'Asie ainsi que les actions américaines au détriment de la zone Euro. En relatif, ces zones géographiques nous semblent plus immunes à la crise en Ukraine que celle de la zone euro dont l'économie est la principale impactée.

Secteur Immobilier : Le secteur de l'immobilier est un des secteurs essentiels de la transition énergétique, au même titre que l'énergie et les transports. La consommation d'énergie dans les bâtiments contribue pour plus de 17,5% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et leur construction est un facteur clé de la demande d'acier et de ciment, qui ensemble sont responsables de 10,2% des émissions. Pour les entreprises de l'immobilier, l'enjeu de la décarbonation est essentiel et triple. Premièrement, elle s'inscrit dans une approche engagée, afin de se mettre au diapason de l'urgence de la lutte face au réchauffement climatique. Deuxièmement, elle permet de mieux s'adapter à une évolution des activités et des marchés, pour lesquels la valeur verte prendra de l'importance et la non-décarbonation deviendra un risque tangible pour la pérennité économique. Troisièmement, la mise en conformité vis-à-vis des normes et lois de plus en plus ambitieuses sur le plan climatique, comme la RE 2020 en France ou la Taxonomie verte européenne pour l'UE, va devenir un enjeu de plus en plus important. A tous ces arguments s'ajoute l'inertie spécifique au secteur et la prépondérance du stock de bâtiments existants, à mettre en regard de risques futurs accrus, qui rendent les outils de planification et d'anticipation particulièrement pertinents pour ce secteur d'activité. L'Accord de Paris en 2015 a vocation à s'appliquer à l'échelle internationale et se veut donc commun à tous les Etats et toutes les entreprises. Néanmoins, les différents secteurs et pays connaissent des situations de développement et d'émissions différentes, avec des potentiels très variés d'évolution. C'est dans ce cadre qu'apparaît la nécessité pour l'ensemble des acteurs, institutionnels comme privés, de développer des trajectoires 1.5°C qui leur sont spécifiques, c'est-à-dire des plans stratégiques à court, moyen et long terme pour réduire leurs émissions et se placer dans le sillage des objectifs internationaux.

## Avril 2022

Le conflit russo-ukrainien a continué, en avril, de peser sur l'économie mondiale via divers canaux, à commencer par les prix de l'énergie. L'activité en a été davantage affectée en Europe qu'aux Etats-Unis. Les restrictions dues à la politique zéro COVID en Chine ont constitué un autre facteur négatif. L'inflation a atteint de nouveaux points hauts, contribuant à accélérer encore les perspectives de resserrement monétaire. Sur les marchés, la hausse des rendements obligataires s'est poursuivie tandis que les actions ont reculé. Le mois

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

d'avril a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires sur l'ensemble de la courbe et un élargissement des spreads périphériques. L'inflation a grimpé en flèche. En mars, l'inflation a atteint 8,5% aux États-Unis et 7,4% dans la zone euro. Les banquiers centraux ont durci leur position. La Fed veut resserrer les conditions de financement pour ralentir la demande alors que l'économie américaine est en surchauffe. Certains membres du conseil des gouverneurs de la BCE ont annoncé une possible fin du programme de rachat d'actifs dès le début du troisième trimestre pour une hausse des taux dès le mois de Juillet. Cependant, la BCE est coincée dans une situation impossible : l'inflation dans la zone euro est principalement due à la hausse des coûts de l'énergie et la banque centrale dispose de peu d'"outils" pour lutter contre les coûts liés à l'inflation sans nuire à la croissance. Les pays périphériques de la zone euro ont sous-performé en raison des risques pesant la croissance et du moindre soutien de la BCE. Nouveau recul des marchés d'actions (le MSCI World AC baisse de -6,7%) après un rebond en mars. Le mois d'avril aura été principalement marqué par une forte hausse des taux longs qui aura pesé sur les valeurs de croissance. La priorité des banques centrales de lutter contre l'inflation a aussi pesé sur les valeurs plus cycliques. Au niveau mondial, les valeurs de croissance auront reculé de -2,5% sur le mois contre une stabilité pour les valeurs Value. Avril s'inscrit dans la poursuite du mouvement de remontée des rendements du mois précédent, en lien avec les Banques Centrales qui semblent de plus en plus pressées de resserrer leurs politiques monétaires. Nous conservons donc une sensibilité du portefeuille légèrement inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, et nous sommes passés neutres sur l'Italie. Nous maintenons notre sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cœur » pour compenser. Enfin, nous avons toujours une position à la hausse des rendements courts souverains US. Dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Sur le plan géographique, nous conservons notre position sur les actions émergentes d'Asie ainsi que les actions américaines au détriment de la zone Euro. En relatif, ces zones géographiques nous semblent plus immunes à la crise en Ukraine que celle de la zone euro dont l'économie est la principale impactée. Focus sur le secteur des Constructeurs automobiles et équipementiers : L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de l'électrification, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurant pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur.

## Mai 2022

Au cours du mois de mai, la reprise économique post-COVID a continué de s'affaiblir, quoiqu'à des rythmes divers suivant les grandes régions du monde. Les fortes pressions inflationnistes, exacerbées par le conflit russo-ukrainien et les confinements chinois, pèsent en effet sur le revenu réel des ménages et la confiance. Elles continuent également d'entraîner des actions, annonces et anticipations de resserrement monétaire de plus en plus rapide. Sur les marchés, les actions ont connu un recul limité, tandis que les rendements obligataires ont augmenté en zone euro et se sont stabilisés aux États-Unis. Les taux ont augmenté dans la zone euro et se sont stabilisés aux États-Unis en mai. Les investisseurs restent très sensibles à l'évolution de l'inflation et de la croissance. L'inflation a atteint un sommet historique en mai dans la zone euro alors que l'inflation américaine semble avoir atteint un pic. L'inflation demeure la priorité des banques centrales. Ainsi, la Fed a confirmé sa volonté de contenir les pressions inflationnistes et la BCE a renforcé sa position. Christine Lagarde a jugé probable une hausse des taux dès juillet en indiquant que la première hausse des taux en zone euro pourrait intervenir "quelques semaines" après la fin des achats nets d'actifs. Ce scénario a été confirmé par le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau. La dette des entreprises continue de sous-performer la dette sans risque. L'activité sur le marché primaire reste très limitée pour les émetteurs les moins bien notés. Le mois avait plutôt mal commencé dans la foulée du mois d'avril. Mais un rebond a pris forme vers la mi-mai, porté par des espoirs de pic d'inflation aux États-Unis et un retour des taux à 10 ans aux États-Unis sous les 3%. Au total sur le mois, le MSCI World AC finit sur une baisse de seulement -0.5%. Des performances sont assez proches les unes des autres au niveau régional : Europe (-1%), États-Unis (-0,4%), Marchés Emergents (-0,5%), Japon (+0,9%) ; seul le Pacific-ex-Japan est en recul un peu plus marqué (-1,7%). Le mouvement de remontée des rendements a perduré au mois de mai, en lien avec des chiffres d'inflation toujours très forts et des Banques Centrales qui affirment d'autant plus leur volonté de resserrer fortement leurs politiques monétaires. Nous conservons donc une sensibilité du portefeuille légèrement inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

surexposition aux obligations des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, et nous restons neutres sur l'Italie. Nous maintenons notre sous-exposition sur les dettes souveraines des pays « cœur » pour compenser. Enfin, nous avons toujours une position à la hausse des rendements courts souverains US. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises qui devraient profiter de la politique monétaire accommodante de la PBoC, à l'inverse de celle des autres Banques Centrales. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons gardé une position neutre sur les marchés actions avec une forte diversification tout en gardant une sous-pondération sur la zone Euro. La valorisation des marchés actions est revenu à de niveaux que nous jugeons plus en ligne avec la contexte macro-économique. Sur le plan géographique, nous conservons notre position sur les actions émergentes d'Asie ainsi que les actions américaines au détriment de la zone Euro. En relatif, ces zones géographiques nous semblent plus immunes à la crise en Ukraine que celle de la zone euro dont l'économie est la principale impactée. Focus sur le secteur des Produits Alimentaires : L'industrie alimentaire est non seulement exposée à de nombreux défis ESG au sein de sa supply chain, mais doit également maîtriser des risques clés liés à la qualité des aliments, à la sécurité alimentaire et à sa contribution aux résultats mondiaux en termes de santé et nutrition. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), plus de 13% de la population mondiale est en situation d'obésité, et le surpoids et l'obésité tuent plus de personnes que le sous poids. Les entreprises sont confrontées à de nouveaux défis comme l'augmentation des taxes sur la nourriture malsaine pour encourager l'achat de meilleurs produits, la labélisation nutritionnelle, et la réglementation de la publicité promouvant des produits alimentaires malsains destinés aux enfants. Mais il y a aussi des opportunités de marché comme l'intérêt croissant des consommateurs pour des produits plus sains - biologiques ou à base de plantes - ou encore l'élimination d'ingrédients artificiels.

## Juin 2022

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier. La dernière semaine de juin a été marquée par un recul significatif des taux. Le 10 ans américain clôture le mois à 2,8% et le 10 ans allemand à 1,2%. Les investisseurs craignent un ralentissement brutal de la croissance. En effet, l'inflation dans la zone euro et aux États-Unis a atteint un nouveau sommet, exacerbée par la guerre en Ukraine et la politique zéro-Covid en Chine. Et les banques centrales sont déterminées à durcir leur politique monétaire face à ces niveaux records d'inflation. Les spreads des pays périphériques continuent de se resserrer portés par les espoirs d'un outil anti-fragmentation. En parallèle, Les craintes sur la croissance alimentent une sous-performance sur le marché du crédit. L'activité sur le marché primaire du HY reste très limitée pour les émetteurs les moins bien notés. Le mois de juin est encore un mois de correction des marchés. Le MSCI World AC cède -7,6% sous l'effet d'un nouvel élan de hausse des taux longs qui sont passés de 2,85% au 31 mai à 3,0% au 30 juin après être montés jusqu'à 3,48%. Les Etats-Unis (-8,4%), qui y sont sensibles, en ont souffert. A l'inverse, les émergents (-5,1%), et notamment le marché chinois (+5,8%), ont le mieux résistés grâce à des espoirs d'amélioration de la conjoncture chinoise, de même que le Japon (-2,9% en devise locale) qui profite pour l'instant d'un Yen faible. La zone euro (-9,3%) n'a pas profité de ces éléments mais a en revanche souffert de sa dimension cyclique alors que les risques de récession augmentent. Le marché britannique (-5,4%) continue de faire mieux. En Europe, les cycliques (-9,7%) continuent de sous-performer les défensives (-4,9%) et les valeurs Value (-9%) sous-performent celles liées à la croissance (-6,5%) à contre-courant des derniers mois. En termes de secteurs, si la technologie continue de souffrir (-11,4%), l'immobilier (-17,9%) est le secteur le plus touché ce mois-ci. L'énergie (-10,3%) et les matériaux (-15,3%) font l'objet de prises de profits significatifs. Les financières résistent mieux (-8,3%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous conservons une sensibilité du portefeuille inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cœur » tels que l'Allemagne et la France. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG).



# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

Juillet 2022

Le mois de juillet a été marqué, dans les grandes économies avancées, par des chiffres d'inflation toujours plus élevés, par de nouveaux signes de ralentissement de la croissance et par de fortes hausses de taux directeurs de part de la BCE comme de la Réserve fédérale américaine. En Chine, toujours au prise avec les conséquences de sa politique zéro COVID, la croissance a déçu au second semestre. Dans les autres économies émergentes, l'inflation est, en général, restée élevée, conduisant plusieurs banques centrales à relever leurs taux. Sur les marchés, les actions ont rebondi tandis que les rendements des obligations des grands pays développés se sont repliés. Le mois de juillet a été marqué par un recul significatif des taux souverains et un niveau de volatilité élevé, reflétant les craintes des investisseurs sur la croissance. Le taux allemand à 10 ans a chuté à 0.9%, enregistrant une baisse de 61bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 2.7% enregistrant un recul de 38pb. Les perspectives de croissance mondiale sont revues à la baisse. L'inflation et la guerre en Ukraine vont peser sur l'activité notamment aux Etats-Unis et en Europe. De plus, le ralentissement sera exacerbé par le durcissement des politiques monétaires. Les banques centrales ont continué de prendre des mesures agressives pour calmer l'inflation. Le FOMC a procédé à une deuxième hausse consécutive des taux de 75 points de base portant la fourchette cible des taux à 2,25-2,5%. La BCE a relevé son taux de dépôt de 50pb à 0%. Les banques centrales demeurent très préoccupées par l'inflation et reste déterminées à poursuivre la hausse des taux pour ralentir la demande. Le mois de juillet a été marqué par un rebond des marchés d'actions. Le MSCI World AC a bondi de 6,9% sous l'effet du repli des taux longs (le 10 ans américain est passé de 3,02% à 2,67% au 31 juillet). Les Etats-Unis (+9,2%), très sensibles aux taux, ont particulièrement bien performé. Les émergents (-0,3%), et notamment le marché chinois (-9,9%) ont souffert. Le Japon (+4,0% en devise locale) a quant à lui continué de profiter de la faiblesse de sa devise, même si celle-ci s'est appréciée fortement en fin de mois. La zone euro (+7,2%) a elle aussi suivi la tendance haussière. Le marché britannique (+3,4%) a continué son ascension. Les marchés européens ont été tirés par les valeurs cycliques (+7,8%) qui ont surperformé les défensives (+3,5%). Les valeurs de croissance (+9,7%) ont de leur côté surperformé les valeurs Value (+2,4%). En termes de secteurs, la technologie (+15,1%) et l'immobilier (+12,6%) ont profité de la baisse des taux longs. L'industrie (+12,3%) ainsi que le secteur des biens de consommations cycliques (+10,9%) ont aussi vu un regain d'intérêt de la part des investisseurs. Seul les télécoms (-0.9%) affichent une performance négative ce mois-ci. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « coeur » tels que l'Allemagne et la France. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons conservé une position neutre sur les marchés actions avec une forte diversification tout en gardant une sous-pondération sur la zone Euro. La valorisation des marchés actions correspond à des niveaux que nous jugeons plus en ligne avec le contexte macro-économique, même si les pressions à la baisse sur l'activité restent un facteur de risque élevé. En relatif, la Chine et les Etats-Unis nous semblent plus immunes à la crise Russo-Ukrainienne que la zone euro qui voit son économie et son approvisionnement énergétique impactée. En ce sens, nous maintenons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Focus sur le Secteur pétrolier et gazier : Le secteur pétrolier est de loin le plus controversé en matière de transition énergétique. Il catalyse l'attention des ONG engagées sur le climat puisqu'excepté le charbon il fournit toutes les énergies fossiles qui une fois brûlées par le reste de l'économie émettent plus de la moitié des émissions de CO2 d'origine humaine. Réduire cette partie des émissions qui est sous les projecteurs ne relèvent donc pas que des entreprises pétrolières mais principalement des activités consommant ces énergies fossiles, aux premier rangs desquelles sont le transport routier, l'utilisation des habitations, l'industrie ainsi que les transports aériens et maritimes. Cependant, les entreprises pétrolières gardent un rôle central dans la transition énergétique en agissant sur deux niveaux : Réduire leurs émissions de carbone et de méthane générées directement dans le cadre de leur activité, qui représentent à elles seules plus de 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Changer structurellement leur modèle économique en accord avec la nécessité pour l'économie de sortir de sa dépendance aux énergies fossiles, ce qui implique de remplacer progressivement leur activité de provision d'énergies fossiles par la provision d'énergies bas carbone. En plus des émissions de gaz à effet de serre, les sociétés pétrolières ont aussi d'autres impacts environnementaux substantiels tels que la pollution des eaux et sols engendrée par les fuites de pétrole très fréquentes, pouvant dégrader fortement les habitats naturels. Ces entreprises exploitant les ressources pétrolières des pays, leurs liens financiers avec les gouvernements sont étroits, faisant de ce secteur un des plus à risque en termes de corruption, notamment dans les pays émergents. Enfin, extraire et manipuler des hydrocarbures qui sont inflammables est une activité particulièrement à risque, la sécurité des employés est donc aussi un sujet d'attention particulier pour ce secteur. Actualité de l'Agence Française de

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

Développement (AFD) : Classées au 4<sup>e</sup> rang des pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes au cours des 20 dernières années, les Philippines sont de plus en plus exposées aux cyclones, aux inondations, aux glissements de terrain, aux sécheresses graves et aux vagues de chaleur, qui touchent jusqu'à 60% du territoire et 74% de ses 108 millions d'habitants. Selon le 6<sup>e</sup> rapport d'évaluation du GIEC publié en 2021, les phénomènes météorologiques extrêmes continueront à augmenter en fréquence et en intensité jusqu'à la fin du siècle. Depuis l'Accord de Paris, le groupe AFD a apporté 30 milliards d'euros de financements climatiques, dont 7 milliards d'euros pour l'adaptation. Aux Philippines, l'action climatique est au cœur des activités de l'AFD : « À travers un prêt-programme d'adaptation de 250 millions d'euros mobilisé fin 2021, le groupe AFD met en œuvre l'objectif renforcé de la France de 6 milliards d'euros de financements climat par an, dont un tiers consacré à l'adaptation », précise Laurent Klein, directeur de l'agence AFD aux Philippines. Source : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

## Août 2022

L'activité continue de ralentir dans les économies développées et de nombreuses économies émergentes sous le double effet de l'inflation très élevée et du resserrement monétaire. En Europe, cette situation est exacerbée par la très forte hausse du prix du gaz. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales continuent de communiquer sur la priorité donnée à la lutte contre l'inflation, même si cela doit freiner encore davantage la croissance. La Chine, pour sa part, continue de subir les effets de sa politique anti-COVID et des difficultés de son secteur immobilier. Au cours du mois de août, les actions ont baissé alors que les rendements obligataires sont remontés après leur baisse de juillet. Le marché des taux continue d'enregistrer une très forte volatilité. Après un mois de juillet marqué par un recul significatif des taux souverains, les taux en août ont affiché -à nouveau- de fortes hausses reflétant les craintes des investisseurs sur l'inflation. Ainsi, le taux allemand à 10 ans a augmenté à 1.55%, enregistrant une hausse de 78bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3.2% enregistrant une hausse de 69pb. En effet, La Fed, la BCE et la BoE ont adopté un ton beaucoup plus agressif dans leur lutte contre l'inflation. Les banques centrales restent beaucoup plus préoccupées par le risque de désencrage des anticipations d'inflation que par les risques baissiers pesant sur la croissance. Plus l'inflation reste élevée longtemps, plus le risque de développement d'une boucle d'inflation prix-salaires est probable. Les banques centrales veulent ralentir la demande et sont déterminées à poursuivre la hausse des taux. Le risque de fort ralentissement ou même de récession semble de plus en plus accepté par les banquiers centraux. La performance des actions au mois de août se solde par une baisse alors qu'elles avaient bien entamé le mois. Les espoirs d'inflexion à la baisse des politiques monétaires, notamment aux Etats-Unis, ont en effet été contrecarrés notamment par la déclaration de J. Powell à Jackson Hole. Ainsi, le MSCI World AC perd -3.1% sur le mois. Le marché américain cède -4.1%, la zone euro perd encore davantage (-5.1%) alors que les risques de stagflation se matérialisent dans la région. Le marché britannique (-2.2%), riche en valeurs pétrolières, les marchés émergents (+0.8%), et notamment la Chine (+0.5%), ainsi que le Japon (+1%) résistent mieux. En Europe, après s'être repris au mois de juillet, les secteurs cycliques sous-performent à nouveau les secteurs dits « défensifs ». Parmi les secteurs cycliques, citons notamment l'immobilier (-11.6%), la technologie (-8.2%), les industrielles (-7%) et la consommation discrétionnaire (-5%). Parmi les secteurs défensifs, la consommation de base (-2.2%), les services de communication (-3.4%) et les services publics (-4.5%) s'en sortent mieux. La santé est un peu plus à la peine (-6.5%). Autrement les financières (banques -0.1% et l'assurance +0.7%) ont très bien résisté ; L'énergie (+4.6%) s'est aussi bien repris. Financières, Energie et Défensives ont ainsi largement contribué à la surperformance du style Value (-2.4%) par rapport au style croissance (-5.7%) sur le mois. Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation récemment revue très en hausse des rendements obligataires, nous conservons une sensibilité du portefeuille inférieure à celle des indices de référence. La détermination des Banques Centrales à prioriser la lutte contre l'inflation avant tout incite en effet à la prudence sur la partie obligataire. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cœur » tels que l'Allemagne et la France. Notre positionnement sur la courbe des taux vise à privilégier la partie longue au détriment du segment court, induisant ainsi une position à l'aplatissement des courbes. Enfin, dans un souci de prudence, nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) et avons renforcé notre exposition à la dette privée US de bonne notation, couverte du risque de taux. Nous avons réduit notre positionnement sur les marchés actions pour atteindre un position plus prudente. La valorisation des marchés actions correspond à des niveaux que nous jugeons très bas (hors actions US), mais le contexte macro-économique qui continue de se dégrader risque de peser sur la qualité des résultats à venir. Au sein des actions européennes, nous conservons un biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité. Sur le plan géographique, nous avons conservé notre exposition sur les actions chinoises et nous avons pris nos bénéfices sur notre

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

surpondération aux actions américaines. En relatif, la Chine a un potentiel de rattrapage des marchés actions supérieur à celle des Etats-Unis et de l'Europe. De plus, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique. Enfin, nous conservons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Sur le plan sectoriel, nous avons pris nos bénéfices sur le secteur des assurances compte tenu d'un potentiel que nous jugeons moins attractif. Nous conservons notre biais positif sur le secteur de la santé ainsi que sur les services de télécommunication car plus défensifs. Nous maintenons aussi notre position sur le secteur des ressources minières qui bénéficie du contexte d'inflation des prix des matières premières. De plus, nous conservons notre exposition sur les entreprises technologiques en Europe, leurs valorisations nous semblent rester attractives. Secteur Pharmacie Les enjeux ESG de l'industrie pharmaceutique sont avant tout sociaux, au travers des problématiques d'accès au soin, de qualité produit et de marketing responsable. En terme d'impact, l'industrie pharmaceutique joue un rôle clé dans l'atteinte de la cible n°3 - « Bonne santé et bien-être » - des objectifs de développement durable (ODD) établis par l'ONU. Cet impact peut même aller bien au-delà de l'ODD n°3 puisque le secteur pharmaceutique a permis l'émergence, en un temps record, de plusieurs vaccins contre la COVID-19 ; or ces vaccins ont contribué à la sortie de crise sanitaire qui fût, par répercussion, également sociale et financière.

## Septembre 2022

La conjoncture a continué de se dégrader dans les grandes économies avancées en septembre, quoique de façon plus marquée en Europe qu'aux Etats-Unis. En Chine, l'activité reste pénalisée par la persistance de restrictions anti-COVID et les difficultés du secteur immobilier. Sur fond d'inflation toujours très élevée (et encore en accélération en Europe), la Réserve fédérale américaine et la Banque Centrale Européenne ont, chacune, procédé à une hausse de 0,75% de leurs taux directeurs. Sur les marchés, les actions ont baissé tandis que les rendements obligataires ont fortement progressé. Les marchés de taux d'intérêt sont toujours marqués par une forte volatilité. Les taux restent à la hausse. L'inflation continue de surprendre à la hausse. Le marché du travail américain reste résilient. En Europe, de plus en plus d'entreprises et de ménages seront significativement impactés par la récente hausse des prix de l'énergie dans les mois à venir lors de la renégociation de leur contrat annuel ou pluriannuel. Dans ce contexte, les banques centrales maintiennent un biais non accommodant. Les banques centrales considèrent que l'inflation reste une priorité. En Europe, les importants volumes d'émission à venir exercent une pression à la hausse sur les taux. La hausse des prix de l'énergie pousse en effet les gouvernements européens à soutenir la demande en plafonnant les prix et en soutenant directement les ménages et les entreprises. Le ton plus agressif des banques centrales a entraîné une nouvelle baisse du marché mondial des actions en septembre. Le MSCI World AC a perdu -8,6% sur le mois. En ce qui concerne les marchés développés, le marché américain a affiché une performance négative ce mois-ci (-9,4%), les valeurs de croissance ayant souffert d'une nouvelle hausse des taux de la Fed. Le marché de la zone euro (-6,4%) a suivi la tendance baissière, le risque de récession augmentant. Le marché japonais a baissé de -7,2%. Sur le front des pays émergents, l'appréciation du dollar a continué de pénaliser le marché des actions émergentes (-9,6%). La Chine a été le principal détracteur et a reculé de -14,2%. En Europe, tous les secteurs ont terminé le mois en territoire négatif. Les secteurs les plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, tels que l'immobilier (-17,0%) et la Tech (-8,1%), ont souffert ce mois-ci. Toujours du côté cyclique, les secteurs de l'industrie (-6,6%) et de la consommation discrétionnaire (-8,0%) ont enregistré de mauvaises performances. La performance positive du secteur de l'énergie générée le mois dernier a été en grande partie effacée ce mois-ci (-4,0%). La surperformance des valeurs dites « Value » par rapport aux valeurs de croissance s'est poursuivie (-5,7% contre -6,5%), les secteurs de l'énergie et de la finance ayant été les principaux contributeurs. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous maintenons une sensibilité du portefeuille inférieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous conservons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « coeur » tels que l'Allemagne et la France. Compte tenu de la forte volatilité actuelle sur la dette italienne, en lien avec le contexte politique nous adoptons une position neutre sur ces obligations. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) et avons maintenu notre investissement dans un fonds de dette privée US de notation IG couvert du risque de taux. Nous avons réduit notre positionnement sur les marchés actions pour être un peu plus sous exposé. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique nous apparaît de moins en moins constructif. Nous conservons toutefois nos biais de composition vers une allocation équilibrée en faveur d'actions européennes de qualité. Sur le plan géographique, nous avons gardé notre exposition sur les actions chinoises. En relatif, la Chine a un potentiel de rattrapage des marchés actions

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

supérieur à celle des Etats-Unis et de l'Europe. De plus, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique et en même temps nous gardons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Sur le plan sectoriel, nous avons introduit une position aux services à la collectivité, un secteur qui nous paraît bénéficier du contexte de hausse des prix de l'énergie et apporte aussi un coté défensif à notre exposition vis-à-vis du marché. Nous conservons notre biais positif sur le secteur de la santé ainsi que sur les services de télécommunication car plus défensifs. Nous maintenons aussi notre position sur le secteur des ressources minières qui bénéficie du contexte d'inflation des prix des matières premières. De plus, nous conservons notre exposition sur les entreprises technologiques en Europe, leurs valorisations nous semblent toujours attractives. Secteur Chimie L'industrie chimique est responsable de 5.8% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde. Ces émissions doivent diminuer de près de 10% par rapport au niveau actuel d'ici 2030, malgré une augmentation de 25% de la demande de produits chimiques primaires, pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius (AIE, 2022). Les émissions varient selon les activités : en effet, les gaz industriels émettent beaucoup plus que la chimie de spécialité. Par ailleurs, bons nombres de produits chimiques visent à diminuer les émissions de GES de l'industrie en aval, réduisant ainsi les émissions nettes du secteur du secteur. Grâce à l'innovation et des mesures d'optimisation, le secteur s'améliore avec des émissions de GES et des consommations énergétiques qui déclinent en relatif. Au-delà des émissions, une bonne gestion de ressources en eau et des rejets polluants est primordiale afin de protéger l'environnement et la santé des populations.

## Octobre 2022

L'économie mondiale continue de décélérer dans un contexte de forte inflation et de hausse des taux d'intérêt, auxquels s'ajoutent les difficultés spécifiques de la Chine. Le mois d'octobre a été marqué, notamment, par une forte hausse des taux directeurs de la BCE et par un épisode de tensions financières et politiques au Royaume-Uni. Sur les marchés, durant le même mois, les rendements obligataires ont connu un début de stabilisation à des niveaux élevés, tandis que les indices d'actions ont réalisé, en majorité, des performances positives. Les taux restent globalement orientés à la hausse mais commencent à se stabiliser. L'inflation a continué de surprendre à la hausse et a atteint un nouveau record historique à 10,7% dans la zone euro. On note, cependant, un changement de ton dans la communication de certaines banques centrales et notamment de la BCE. Christine Lagarde a reconnu que "l'inflation reste beaucoup trop élevée et restera au-dessus de notre objectif pendant une période prolongée". Mais, le dernier communiqué de la BCE suggère, également, une préoccupation croissante concernant les risques de récession et la volonté de prendre en compte l'impact du resserrement monétaire déjà effectué. Dans ce contexte où les banques centrales pourraient mieux prendre en compte le ralentissement économique et ralentir le resserrement monétaire, les marchés du crédit se sont bien comportés. Les actions ont profité en octobre de publications de résultats trimestriels globalement rassurants alors qu'après une forte hausse, les rendements obligataires ont fini par consolider. Le MSCI World AC a progressé de +6,0% sur le mois. Le marché américain affiche une performance similaire à celle de la Zone Euro (+7,8%) malgré des résultats décevants des grandes valeurs technologiques. L'Italie ressort en tête avec une hausse de +10,3%, suivi de la France (+8,5%), l'Allemagne (+8,4%) et de l'Espagne (+8%). Le MSCI Europe fait moins bien (+6,0%), notamment à cause du Royaume-Uni (+2,7%), qui a pâti des tumultes budgétaire et politique mais surtout de son caractère plus défensif dans ce rebond de marché. Le marché japonais a suivi la tendance haussière (+5,7%). Les marchés émergents ont sous-performé et clôturé le mois en territoire négatif (-2,7%). La Chine (-16,4%) est la principale contributrice à cette baisse alors que les marchés d'Amérique Latine se comportent beaucoup mieux (+7,1%). En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs ». Le secteur de l'énergie reste le principal contributeur (+10,3%). Les secteurs de l'industrie (+9,8%), la technologie (+7,5%) et l'assurance (+7,2%) font aussi mieux que l'indice de référence. En outre, les valeurs dites « Value » (+7,2%) ont surperformé les valeurs de croissance (+4,8%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et avons récemment profité de la forte tension des rendements pour réduire la sous-sensibilité de nos portefeuilles. Nous nous inscrivons dorénavant avec une sensibilité proche de celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « coeur » tels que l'Allemagne et la France. Notre souhait de rester prudent nous a conduit à solder notre exposition sur les dettes subordonnées ainsi que sur le fonds de dette privée US de notation IG couvert du risque de taux. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

des entreprises. De fait, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique et en même temps nous gardons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Focus sur le secteur des semi-conducteurs : L'industrie des semi-conducteurs est une industrie relativement propre et un catalyseur majeur de la transformation numérique de l'économie mondiale. L'industrie est diversifiée, avec plusieurs modèles d'entreprises principaux, allant des fonderies "pure-play" (non diversifiées) et des entreprises sans usine aux sociétés avec des offres diversifiées qui peuvent inclure des appareils ou des logiciels grand public. Bien que chaque modèle soit confronté à ses propres problématiques ESG, l'industrie des semi-conducteurs est un contributeur relativement faible aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Elle est responsable d'un peu moins de 1% des émissions de GES et de moins de 2% de la consommation d'électricité. La fabrication de puces est gourmande en eau, mais les entreprises de semi-conducteurs sont de plus en plus conscientes du problème et s'y attaquent en optimisant l'utilisation de l'eau et en intégrant les risques de pénurie d'eau dans leurs plans de continuité des activités. L'utilisation de minéraux rares dans certains des processus de fabrication oblige les entreprises du secteur à élaborer des politiques et des processus pour garantir un approvisionnement responsable. Les talents, en particulier ceux issus de milieux divers, restent également un défi permanent. De nombreuses entreprises s'efforcent d'embaucher davantage d'ingénieurs qualifiés issus de minorités et ont mis en place des programmes visant à promouvoir les carrières en sciences et en ingénierie auprès des jeunes femmes. Enfin, l'utilisation responsable des produits par les consommateurs finaux, notamment dans le secteur de la défense, est une préoccupation grandissante, à laquelle les entreprises devraient répondre par une due diligence (vérification diligente) accrue à l'égard des clients. Actualité de l'Agence Française de Développement (AFD) : La 27e édition de la Conférence des parties suscite de nombreuses attentes, malgré un climat de négociation tendu par le contexte de crises internationales. Il s'agira notamment d'avancer sur les questions de financement de l'adaptation et de pertes et dommages, après un enchaînement d'événements climatiques extrêmes qui ont touché pays développés et en développement. L'AFD s'y rend, forte de son expertise et de sa relation privilégiée avec le continent africain, pour apporter des solutions concrètes face aux défis. Après l'Écosse l'an dernier, la 27e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques se tient du 6 au 18 novembre à Charm el-Cheikh, en Égypte. Ce choix symbolique, sur le continent africain, laisse entrevoir les priorités qui présideront au grand rassemblement international sur la transition écologique de nos sociétés. Partenaire historique de nombreux pays d'Afrique, où il concentre plus de la moitié de ses activités, le groupe AFD entend y déployer des solutions co-construites qui font leurs preuves. « Nous sommes en capacité de faire émerger une approche du développement, auquel tous les pays africains doivent avoir accès selon les Objectifs de développement durable, mais qui soit sobre en carbone, résilient et favorable à la nature », fait valoir Mathilde Bord-Laurans, responsable de la cellule Climat et nature à l'AFD. (Source : [www.afd.fr](http://www.afd.fr))

## Novembre 2022

Au cours du mois de novembre, l'économie mondiale est restée confrontée aux défis de l'inflation très élevée, du resserrement de la politique monétaire dans la majorité des pays, et des difficultés spécifiques (effets de la politique zéro-COVID) de la Chine. Pour l'heure, le ralentissement est moins sévère aux Etats-Unis (moins exposés à la hausse du prix du gaz naturel) qu'en zone euro. Sur les marchés, le rebond des actions s'est poursuivi tandis que les rendements obligataires se sont nettement repliés. Les rendements obligataires affichent une baisse marquée en octobre. Le 10 ans US enregistre un recul de presque 50 points de base pour atteindre 3,5%. Le 10 ans allemand baisse de 32 points de base pour clôturer le mois à 1,8%. Ces mouvements de taux s'expliquent par les bonnes nouvelles du côté de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique. Les marchés ont également bien réagi au discours plus accommodant de la Fed. Lors de son dernier discours à Washington, Jerome Powell a déclaré que "la banque centrale américaine pourrait freiner dès le mois de décembre le rythme de ses hausses de taux" et "nous approchons du niveau qui devrait être suffisant pour faire refluer l'inflation". Les investisseurs anticipent la fin du cycle de hausse de la Fed au premier semestre. Ce contexte a été très favorable aux marchés du crédit. Le rebond des actions du mois d'octobre s'est poursuivi en novembre, parallèlement à la baisse des rendements obligataires. Le MSCI World AC a progressé de +6,1% sur le mois. La correction du dollar a soulagé les marchés qui y sont sensibles et qui étaient survendus. Le MSCI Marchés Emergents ressort en tête ce mois-ci (+11,5%). Les principaux contributeurs sont la Chine (+28,3%) et Taiwan (+17,2%) alors que le MSCI Amérique Latine (-1,7%) qui s'était mieux comporté jusque-là cette année fait moins bien. De même, la Zone Euro a surperformé le MSCI Europe (+8,3% vs +6,8%) en parti grâce au rebond de l'Eurodollar, le Royaume-Uni (+6,7%) est en ligne et la Suisse (+2,7%) ferme la marche. Après un excellent début d'année, le MSCI Japan sous-performe sur le mois, qu'il clôture néanmoins en territoire positif (+2,9%). En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs », contrairement à la tendance depuis le début d'année. Les secteurs de biens de consommations cycliques (+13,8%) ainsi que la Technologie (+10,3%) sont les principaux contributeurs. Les financières se sont très bien comportées ce mois-ci (+8,7%). Les matériaux (+9,7%) ont fait mieux que l'énergie (+4,9%). En outre, les valeurs de croissance (+7,0%) ont surperformé que légèrement les valeurs dites « Value » (+6,7%) alors qu'elles accusent un fort retard depuis le début de l'année. Dans un contexte de volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, la tendance de novembre s'est néanmoins inscrite avec une baisse des rendements. Nous avons ce mois-ci encore légèrement renforcé notre sensibilité au taux pour qu'elle s'affiche en ligne avec celle de nos indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « coeur » tels que l'Allemagne et la France. Nous avons également pris une exposition sur les taux souverains US à 30 ans. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons conservé notre positionnement sur les marchés actions tout en restant relativement sous-exposé. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Nous conservons toutefois nos biais de composition vers une allocation équilibrée en faveur d'actions européennes de qualité. D'un autre côté, nous conservons notre surexposition aux actions américaines. En effet, à court terme, malgré une valorisation relativement plus élevée les actions américaines ont un potentiel de hausse supérieure à celles de l'Europe. De fait, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. Focus sur le Secteur Agroalimentaire : Étant donné que les acteurs du secteur agroalimentaire dépendent principalement de la nature pour leur approvisionnement en matières premières - et des particuliers pour la consommation de leurs produits - les questions environnementales et sociales sont des priorités majeures et étroitement liées pour le secteur. Les défis environnementaux du secteur se situent principalement au niveau de la chaîne d'approvisionnement. En effet, l'agriculture est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de 70% des prélèvements hydriques. La biodiversité est affectée par les pratiques de déforestation (huile de palme et soja), la pollution (engrais et fertilisants) et l'utilisation de plastique pour les emballages. Les questions sociales dans le secteur alimentaire se concentrent sur : 1. La santé des consommateurs : intoxication, nutrition (sel-gras-sucre) et nouveaux enjeux (bio, protéines végétales). 2. L'impact social en amont : fournisseurs et communautés locales (71% du travail des enfants se fait dans l'agriculture ; les matières premières à risque étant le cacao, le soja, le café et l'huile de palme). Actualité Agence Française de Développement (AFD) : Alors que la Journée mondiale des toilettes, le 19 novembre, défend l'importance de l'assainissement et l'accès à la propreté et à la sécurité de toilettes pour tous, l'Agence française de développement (AFD) finance deux projets phares en Éthiopie. Le premier permettra à 1 million de personnes de bénéficier d'un meilleur accès à l'eau dans 45 villes, et le deuxième à 2,6 millions de personnes d'utiliser des installations sanitaires améliorées et adaptées au genre. Dans les montagnes du sud de l'Éthiopie, à 2 000 mètres d'altitude, la ville de Sodo grouille de vie. Les étals des petits vendeurs se succèdent aux côtés de cafés bondés. Pourtant, jusqu'à récemment, la majorité des 200 000 habitants de cette ville secondaire n'avait pas accès à l'eau potable. À l'échelle du pays, l'Éthiopie est le deuxième pays d'Afrique subsaharienne avec le taux le plus faible d'accès à l'eau potable (52%) et fait partie des 45 pays où le taux d'assainissement est inférieur à 50%. En lien avec les priorités du gouvernement, l'AFD a donc financé deux projets : l'un pour améliorer l'accès à l'eau dans cinq petites et moyennes villes du pays, dont Sodo, et le deuxième pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans 22 villes secondaires, en cofinancement avec la Banque mondiale.

## Décembre 2022

Au cours du mois de décembre, les chiffres économiques ont montré une poursuite de la dégradation dans les économies avancées, quoi qu'à un rythme légèrement moindre qu'attendu. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont continué de relever leurs taux directeurs. La Chine a annoncé un net assouplissement des restrictions anti-covid permettant une réouverture graduelle de son économie. Sur les marchés, les rendements obligataires ont nettement augmenté tandis que le rebond des actions s'est interrompu. Les taux sont restés orientés à la hausse durant le mois de décembre 2022. Le rendement des obligations d'Etat allemandes à 10 ans a enregistré une hausse de plus de 50pb et a franchi le seuil de 2,4%. Les emprunts d'Etat américains offrent une rémunération proche de 3,9% à 10 ans. La BCE et la Fed ont pris un virage « hawkish » en décembre face à une inflation plus persistante que prévu. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux. La Fed reste profondément préoccupée par le marché du travail tendu et l'inflation des services de base. La BCE s'attend également à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que des mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Le rebond des actions qui a commencé début du 4ème trimestre s'est altéré en décembre en réponse à un sursaut des rendements obligataires. Le MSCI World AC a cédé -4,9% sur le mois. Le marché américain, le plus touché, ressort dernier ce mois-ci (-6,0%). L'Europe fait mieux (-2,8%) en grande partie grâce à la résilience du marché britannique (-1,5%). En Zone Euro (-3,7%), le Portugal ressort en tête, affichant une performance positive de +0,3%, suivi de l'Espagne (-1,4%). Les pays dit « Core » font moins bien, en particulier les Pays-Bas en recul de -5,9% ce mois-ci. Le MSCI Japan sous-performe aussi en Décembre (-5,3%). Les marchés émergents (-2,2%) ont mieux réagi et ont surperformé les marchés développés (-5,2%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+4,8%). En Europe, tous les secteurs ont fini le mois dans le rouge à l'exception du secteur bancaire (+0,8%) et de l'assurance (+0,1%). Le secteur de l'IT - secteur notamment impacté par les taux d'intérêt - ferme la marche, en recul de -8,6% sur le mois. Plus globalement, les valeurs de croissance (-3,8%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (-1,8%) qui confirment ainsi leur plus meilleure résilience sur cette année 2022. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et avons récemment profité de la hausse des rendements faisant suite au discours de Christine Lagarde pour réduire la sous-sensibilité de nos portefeuilles. Nous nous inscrivons dorénavant avec une sensibilité proche de celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « coeur » tels que l'Allemagne et la France. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG).

Actualités AFD (Agence Française de Développement) : L'AFD accorde plus de 23 millions d'euros de subventions aux organisations françaises et à leurs partenaires locaux de la société civile. Le Comité ONG de l'AFD du 13 décembre 2022 a validé l'attribution de plus de 23 millions d'euros de subventions (23 220 000 €) à 24 OSC françaises pour la mise en oeuvre de 25 nouveaux projets dont le budget global s'élève à plus de 41 millions d'euros (41 815 661 €). Parmi ces nouveaux projets, 22 projets seront déployés sur le terrain pour soutenir : - la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement d'énergie renouvelables (5 projets) - l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes (6 projets), - la protection de l'enfance (3 projets) - le contrôle citoyen et la liberté d'information (3 projets) - le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire (2 projets), - l'accès à des services de santé de qualité et pour toutes et tous (3 projets). 3 projets d'intérêt général permettront également de développer des actions d'éducation à la citoyenneté et de structurer le milieu associatif français, notamment sur l'approche territorialisée, sur la mondialisation des droits humains au travail et sur les modes de coopération.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES - I (C) en devise EUR : -7,25% / -0,01% avec une Tracking Error de 3,59%
- Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES - P1 (C) en devise EUR : -7,90% / -0,01% avec une Tracking Error de 3,58%
- Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES - P2 (D) en devise EUR : -7,89% / -0,01% avec une Tracking Error de 3,58%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ISR - Z	27 619 158,71	8 021 133,65
Amundi Euro Bond ESR - S	25 762 893,80	9 116 190,14
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	24 148 126,23	5 382 503,27
BFT AUREUS ISR IC	12 409 628,62	12 400 606,92
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	1 043 395,03	21 559 581,71
BFT AUREUS ISR ZC	10 878 312,38	7 483 308,98
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	7 763 745,57	4 856 833,01
BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	2 429 356,72	9 337 407,32
CPR MONETAIRE ISR I		11 557 921,82
CPR OBLIG 12 MOIS I		11 510 339,12



# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 681 300,00**

- o Change à terme :
- o Future : 681 300,00
- o Options :
- o Swap :

**b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces (*)</li></ul> <b>Total</b>	
<b>Instrument financiers dérivés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces</li></ul> <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"><li>. Revenus (*)</li><li>. Autres revenus</li></ul> <b>Total des revenus</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Frais opérationnels directs</li><li>. Frais opérationnels indirects</li><li>. Autres frais</li></ul> <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 28 avril 2022 Modification CACEIS BANK, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722 Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005

Le 28 avril 2022 Modification Date de mise à jour du prospectus.

## Informations spécifiques

### OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée  
Niveau de levier indicatif : 0,62%.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Politique de Rémunérations

### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

### **2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.



# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

## **Politique Charbon**

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Application en gestion passive :

### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités de valorisation des actions non cotées PROPARCO représentant 4,31 % de l'actif net du fonds au 31 décembre 2022.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.04.28 15:40:24 +0200





# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Comptes annuels

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>110 851 457,91</b>	<b>117 521 713,74</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>4 820 669,79</b>	<b>4 419 495,36</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 820 669,79	4 419 495,36
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>8 851 577,50</b>	<b>6 060 510,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 851 577,50	6 060 510,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>97 146 490,62</b>	<b>106 970 093,38</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	97 146 490,62	106 970 093,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>32 720,00</b>	<b>71 615,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	32 720,00	71 615,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>77 731,21</b>	<b>275 588,91</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	77 731,21	275 588,91
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>935 804,37</b>	<b>143 799,95</b>
Liquidités	935 804,37	143 799,95
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>111 864 993,49</b>	<b>117 941 102,60</b>

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	114 424 698,51	114 338 049,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	22 404,16	12 647,52
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 229 029,62	3 930 637,80
Résultat de l'exercice (a,b)	-464 812,92	-478 589,63
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>111 753 260,13</b>	<b>117 802 745,46</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>32 720,00</b>	<b>71 615,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	32 720,00	71 615,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	32 720,00	71 615,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>79 013,36</b>	<b>66 742,14</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	79 013,36	66 742,14
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>111 864 993,49</b>	<b>117 941 102,60</b>

(a) Y compris comptes de régularisation,

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice,

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		3 558 625,00
EURO STOXX 50 0323	681 300,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	486,54	
Produits sur actions et valeurs assimilées	2,74	
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>489,28</b>	
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 927,03	4 382,19
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 927,03</b>	<b>4 382,19</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-2 437,75</b>	<b>-4 382,19</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	464 592,23	458 869,94
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-467 029,98</b>	<b>-463 252,13</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 217,06	-15 337,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-464 812,92</b>	<b>-478 589,63</b>

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les actions non cotées PROPARCO représentant 4,31% de l'actif net du fonds sont valorisées à un prix déterminé conformément à une convention de liquidité signée entre l'Agence Française de Développement et la société de gestion du fonds. La valeur de ces actions est revue annuellement, conformément à la valorisation certifiée par les CAC de l'entreprise.

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.



# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010713800 - Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P2 : Taux de frais maximum de 1.50% TTC.

FR0010713818 - Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES I : Taux de frais maximum de 1.00% TTC.

FR0010698555 - Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P1 : Taux de frais maximum de 1.50% TTC.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES I	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P1	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P2	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>117 802 745,46</b>	<b>102 638 564,58</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	12 854 020,68	18 123 155,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 098 227,32	-4 823 265,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	889 038,22	3 553 590,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 743 127,37	-135 710,63
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	267 140,00	597 447,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-698 527,50	-359 735,00
Frais de transactions	-16 366,31	-19 948,16
Différences de change	380,20	10 340,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 932 450,95	-1 386 457,35
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 716 570,90	4 215 880,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 215 880,05	-5 602 337,40
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-104 335,00	68 015,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-32 720,00	71 615,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-71 615,00	-3 600,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-467 029,98	-463 252,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>111 753 260,13</b>	<b>117 802 745,46</b>

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 851 577,50	7,92
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>8 851 577,50</b>	<b>7,92</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	681 300,00	0,61
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>681 300,00</b>	<b>0,61</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	8 851 577,50	7,92						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							935 804,37	0,84
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					8 851 577,50	7,92				
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	935 804,37	0,84								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	1 101,84		61,70					
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	6 004,11
	Dépôts de garantie en espèces	71 727,10
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>77 731,21</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	77 579,39
	Autres dettes	1 433,97
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>79 013,36</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 282,15</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	91,136	12 165 328,41
Parts rachetées durant l'exercice	-64,356	-8 467 696,10
Solde net des souscriptions/rachats	26,780	3 697 632,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	804,518	
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P1</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 396,447	651 469,65
Parts rachetées durant l'exercice	-13 344,789	-1 621 184,18
Solde net des souscriptions/rachats	-7 948,342	-969 714,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	65 234,833	
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	323,796	37 222,62
Parts rachetées durant l'exercice	-80,372	-9 347,04
Solde net des souscriptions/rachats	243,424	27 875,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 956,481	

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P1</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P2</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	375 634,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P1</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	86 764,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P2</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 193,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			93 880 355,23
	FR0013187325	Amundi Euro Bond ESR - S	20 613 501,58
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	18 775 400,13
	FR0011089424	Amundi Euro Moderato Esr Part S	15 756 559,74
	LU1861137484	AMUNDI INDEX MSCI EURO S UCITS ETF DR A	2 095 111,59
	LU1861134382	AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	6 678 647,56
	LU1688575601	AMUNDI PLAN EMERG GREENONESENIOREURHEDGC	25 950,41
	FR0013340932	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD	1 121 331,30
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR ZC	3 421 019,43
	FR0010638676	BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	4 085 281,78
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR - Z	19 616 527,26
	FR0013188737	IMPACT GREEN BONDS I2 (C)	1 691 024,45
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>93 880 355,23</b>



# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-464 812,92	-478 589,63
<b>Total</b>	<b>-464 812,92</b>	<b>-478 589,63</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-379 280,46	-379 104,25
<b>Total</b>	<b>-379 280,46</b>	<b>-379 104,25</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-83 155,50	-97 312,26
<b>Total</b>	<b>-83 155,50</b>	<b>-97 312,26</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 376,96	-2 173,12
<b>Total</b>	<b>-2 376,96</b>	<b>-2 173,12</b>

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	22 404,16	12 647,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 229 029,62	3 930 637,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-2 206 625,46</b>	<b>3 943 285,32</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 071 668,73	3 611 487,29
<b>Total</b>	<b>-2 071 668,73</b>	<b>3 611 487,29</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-152 985,87	312 180,43
<b>Total</b>	<b>-152 985,87</b>	<b>312 180,43</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	18 029,14	19 617,60
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>18 029,14</b>	<b>19 617,60</b>

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>85 496 697,64</b>	<b>91 387 915,05</b>	<b>102 638 564,58</b>	<b>117 802 745,46</b>	<b>111 753 260,13</b>
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES I en EUR</b>					
Actif net	75 960 509,12	81 810 581,25	93 128 872,69	108 282 859,23	103 889 554,48
Nombre de titres	604,611	620,872	679,797	777,738	804,518
Valeur liquidative unitaire	125 635,34	131 767,22	136 995,12	139 227,93	129 132,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	46,81	717,97	2 921,37	4 643,57	-2 575,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,94	-107,41	-157,05	-487,44	-471,43
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P1 en EUR</b>					
Actif net	9 395 278,24	9 420 501,38	9 327 813,85	9 311 957,98	7 644 987,58
Nombre de titres	80 128,975	77 143,364	73 982,823	73 183,175	65 234,833
Valeur liquidative unitaire	117,25	122,11	126,08	127,24	117,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,04	0,66	2,69	4,26	-2,34
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,84	-0,94	-1,00	-1,32	-1,27
<b>Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P2 en EUR</b>					
Actif net	140 910,28	156 832,42	181 878,04	207 928,25	218 718,07
Nombre de titres	1 259,732	1 346,233	1 512,223	1 713,057	1 956,481
Valeur liquidative unitaire	111,85	116,49	120,27	121,37	111,79
+/- values nettes unitaire non distribuées	4,17	4,80	7,38	11,45	9,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,80	-0,90	-0,95	-1,26	-1,21

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
PROMOTION PARTICIP. COOP. ECO.	EUR	219 221	4 820 669,79	4,31
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 820 669,79</b>	<b>4,31</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>4 820 669,79</b>	<b>4,31</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>4 820 669,79</b>	<b>4,31</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.0% 25-03-25	EUR	9 500 000	8 851 577,50	7,92
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 851 577,50</b>	<b>7,92</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>8 851 577,50</b>	<b>7,92</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>8 851 577,50</b>	<b>7,92</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	18,791	18 775 400,13	16,80
Amundi Euro Moderato Esr Part S	EUR	157 345,314	15 756 559,74	14,10
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD	EUR	1 138,926	1 121 331,30	1,00
BFT AUREUS ISR ZC	EUR	34,222	3 421 019,43	3,06
BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	EUR	1 254,339	4 085 281,78	3,65
CPR MONETAIRE ISR - Z	EUR	981	19 616 527,26	17,56
IMPACT GREEN BONDS I2 (C)	EUR	193,471	1 691 024,45	1,52
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>64 467 144,09</b>	<b>57,69</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
Amundi Euro Bond ESR - S	EUR	241 254,422	20 613 501,58	18,44
AMUNDI INDEX MSCI EURO S UCITS ETF DR A	EUR	32 055	2 095 111,59	1,87
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	EUR	91 793	6 678 647,56	5,98
AMUNDI PLAN EMERG GREENONESENIOREURHEDGC	EUR	2,845	25 950,41	0,03
AXA WF- GB FTR SS EQ-ICAPEUR	EUR	12 154,871	3 266 135,39	2,92
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>32 679 346,53</b>	<b>29,24</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>97 146 490,62</b>	<b>86,93</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>97 146 490,62</b>	<b>86,93</b>

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	18	-32 720,00	-0,03
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-32 720,00</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-32 720,00</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-32 720,00</b>	<b>-0,03</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	32 720	32 720,00	0,03
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>32 720,00</b>	<b>0,03</b>
<b>Créances</b>			<b>77 731,21</b>	<b>0,07</b>
<b>Dettes</b>			<b>-79 013,36</b>	<b>-0,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>935 804,37</b>	<b>0,84</b>
<b>Actif net</b>			<b>111 753 260,13</b>	<b>100,00</b>

Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P2	EUR	1 956,481	111,79
Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES I	EUR	804,518	129 132,66
Part AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES P1	EUR	65 234,833	117,19

# OPCVM AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

**Annexe(s)**

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

Classe I - Code ISIN : (C) FR0010713818

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES - I, vous investissez dans un placement qui participe à l'aide au développement dans les pays en développement: la lutte contre la pauvreté et les inégalités, le soutien à la croissance économique, et la protection de la planète.

L'objectif est de réaliser, via une gestion flexible, une performance nette supérieure ou égale à son indice de référence, l'indice €STR capitalisé, représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en œuvre une stratégie ISR (investissement socialement responsable) fondée sur plusieurs approches :

-approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

-exclusions normatives et sectorielles : exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G selon une échelle de notation allant de A à G.

-Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques

extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Les OPC sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ISR ou ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds, notamment s'il s'agit d'OPC externes, lesquels peuvent disposer d'approches de prises en compte de critères extra-financiers différentes

Par ailleurs, l'équipe de gestion sélectionnera et, jusqu'à 20% de l'actif net, d'instruments financier de l'Agence Française de Développement (AFD) et/ou de ses filiales. Ces projets soutiennent par exemple, l'agriculture, le microcrédit, la réhabilitation de l'habitat ou la protection de l'environnement.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, et peuvent générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

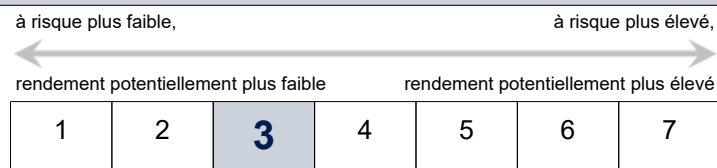
L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète le risque de son allocation majoritairement exposée au marché obligataire.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

Classe P2 - Code ISIN : (D) FR0010713800

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES - P2, vous investissez dans un placement qui participe à l'aide au développement dans les pays en développement : la lutte contre la pauvreté et les inégalités, le soutien à la croissance économique, et la protection de la planète.

L'objectif est de réaliser, via une gestion flexible, une performance nette supérieure ou égale à son indice de référence, l'indice €STR capitalisé, représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en œuvre une stratégie ISR (investissement socialement responsable) fondée sur plusieurs approches :

-approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

-exclusions normatives et sectorielles : exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G selon une échelle de notation allant de A à G.

-Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques

extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Les OPC sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ISR ou ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds, notamment s'il s'agit d'OPC externes, lesquels peuvent disposer d'approches de prises en compte de critères extra-financiers différentes

Par ailleurs, l'équipe de gestion sélectionnera et, jusqu'à 20% de l'actif net, d'instruments financiers de l'Agence Française de Développement (AFD) et/ou de ses filiales. Ces projets soutiennent par exemple, l'agriculture, le microcrédit, la réhabilitation de l'habitat ou la protection de l'environnement.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, et peuvent générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

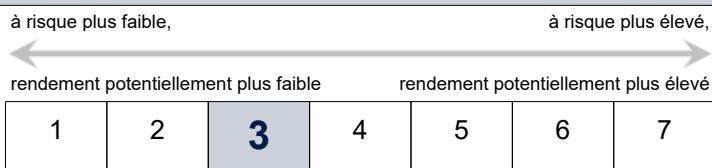
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net du fonds est intégralement redistribué chaque année et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète le risque de son allocation majoritairement exposée au marché obligataire.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

Identifiant d'entité juridique :  
969500RFVZZ96ML02P14

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **40,93%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.117 (C+)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D+)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

▪

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI EURO BOND ESR - S(C)	Fonds	18,42%	FRA

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2022 au 31/12/2022

CPR MONETAIRE ISR - Z	Fonds	17,53%	FRA
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C)	Fonds	16,78%	FRA
AMUNDI EURO MODERATO ESR	Fonds	14,08%	FRA
AGFRNC 0% 03/25 EMTN	Appartenant au gouvernement sans garantie	7,91%	FRA
AMU INDEX MSCI WORLD SRI - UCITS ETF	Fonds	6,08%	LUX
PROPARCO	Services financiers diversifiés	4,31%	FRA
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR -IC	Fonds	3,65%	FRA
BFT AUREUS ISR - Z (C)	Fonds	3,06%	FRA
AXA WF GB FACTORS SUST EQY	Fonds	2,92%	LUX
AMUNDI INDEX MSCI EUROPE SRI-UCITS ETFC	Fonds	1,90%	LUX
AMUNDI RESP INV - IMPACT GREEN BD-I2	Fonds	1,51%	FRA
AMUNDI RESP INVEST - EUR HG YLD SRI - I	Fonds	1,00%	FRA
AMU PLAN-EM GR ONE-SEN EUR HC	Fonds	0,02%	LUX



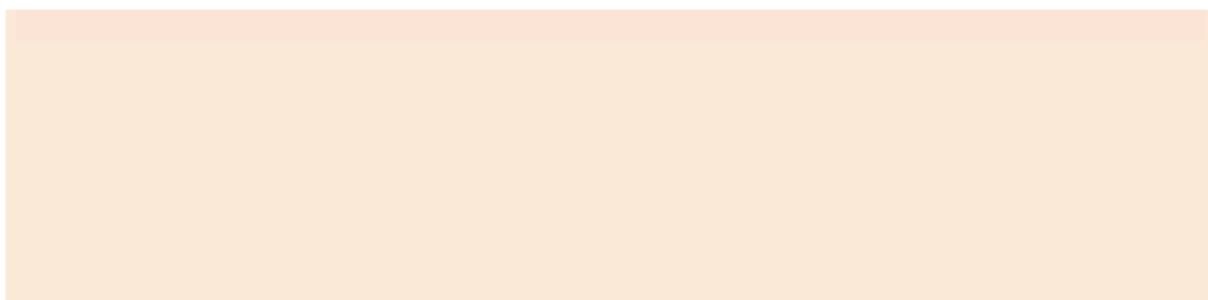
### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

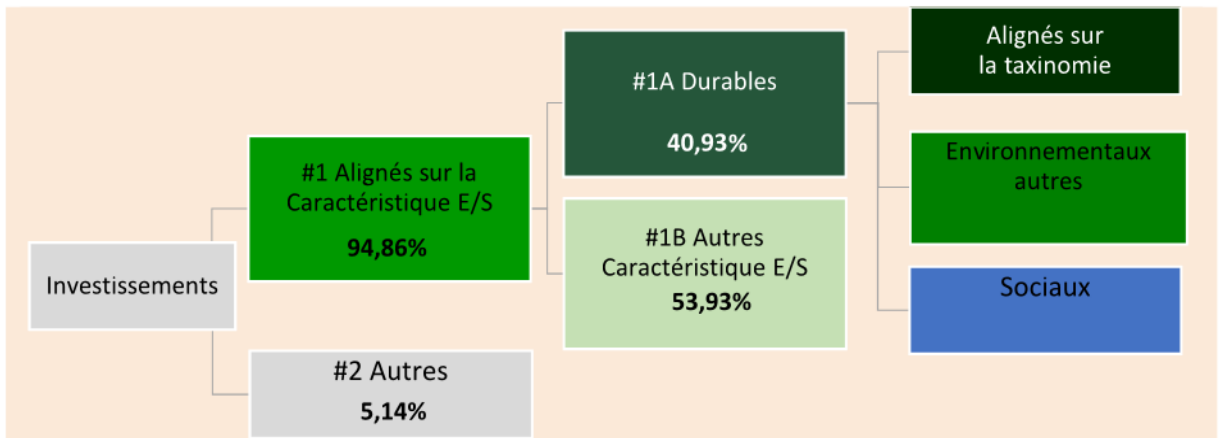
Étant donné que les exigences de déclaration périodique du SFDR ont commencé en janvier 2023 et que tous les fonds sous-jacents externes n'ont pas encore déclaré conformément à ces exigences, certaines données relatives à ces fonds n'étaient pas disponibles aux fins du présent rapport.



### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Fonds	86,95%
Appartenant au gouvernement sans garantie	7,91%
Services financiers diversifiés	4,31%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui:

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:  
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes

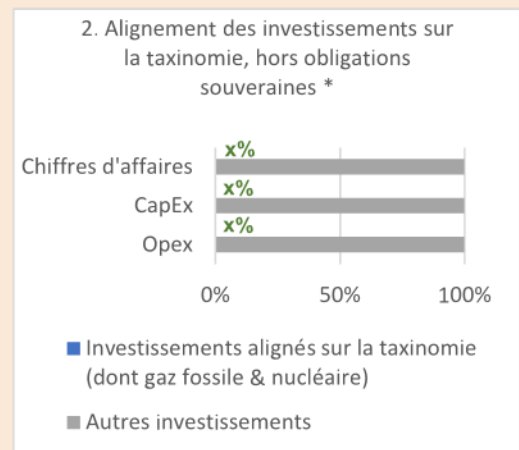
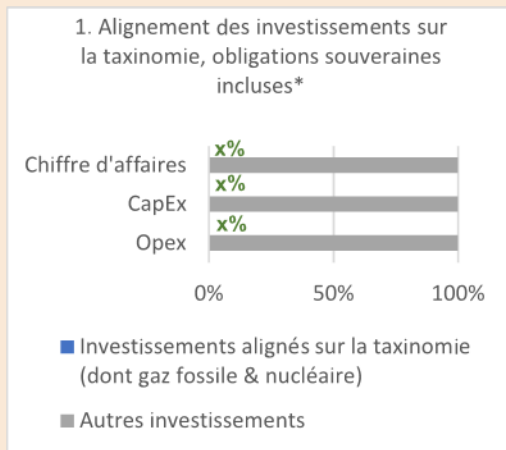
des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Non  Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



**Données non-encore disponibles.**

\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant

de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT